

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-012 Contrat de Concession pour la commercialisation des espaces réceptifs de la Ville de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-012-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en préfecture : 07/02/2025



N° 25 –012

CONTRAT DE CONCESSION POUR LA COMMERCIALISATION DES ESPACES RÉCEPTIFS DE LA VILLE DE LOUVIERS

RAPPORT

Mme Sylvie LANGEARD indique que la commune en tant qu'actionnaire de la SPL Seine-Eure Evènements lui a confié par contrat de concession la commercialisation des espaces réceptifs de la Scène 5 et du Moulin, équipements culturels de la Ville.

Ce contrat passé pour une durée de 2 ans a pour échéance le 31 décembre 2025.

Après une année de commercialisation des adaptations contractuelles sont apparues nécessaires.

La société Mégarama qui a racheté en fin d'année 2024 le cinéma Grand Forum, a sollicité la Commune et témoigné de son besoin d'une 5e salle de grande jauge afin d'assurer la rentabilité des films de type blockbuster. La municipalité qui a toujours soutenu l'activité du cinéma considérant cet équipement culturel comme un atout majeur d'attractivité a répondu positivement à la sollicitation de Mégarama et accepté la location de la Scène 5 (toujours équipé de son écran de cinéma) sur la majeure partie de l'année. Il est donc apparu difficile de concilier la location à la société Mégarama, la programmation de spectacle vivant de la Ville et la location par l'intermédiaire de la SPL. La commune fait donc le choix de retirer la Scène 5 des équipements mis à disposition de la SPL dans le cadre du contrat de concession.

Au vu de cette modification, il est proposé de renommer le contrat de concession initialement intitulé *Concession pour la commercialisation des espaces réceptifs de la Scène 5 et du Moulin de la Ville de Louviers* en *Concession pour la commercialisation d'espaces réceptifs de la Ville de Louviers*

De plus, de nouveaux tarifs doivent être mis en place sur la Moulin afin de renforcer son attractivité :

- ½ journée de la grande salle du Moulin : 750 €.
- ½ journée des deux salles du Moulin (grande salle + cave) : 1 000 €
- 1 journée des deux salles du Moulin (grande salle + cave) : 2 000 €.

Ces nouveaux tarifs s'imposeront à la SPL.

Enfin, les parties sont convenues de revoir la rétrocession versée à la commune sur les commercialisations effectuées par la SPL. Ainsi le

taux de rétrocession était fixé contractuellement à 30% du prix de la location hors prestation. Ce taux est porté à 40%.

L'ensemble de ces modifications fait l'objet de l'avenant dont le projet est joint à la présente.

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur le projet d'avenant n°1 au contrat de concession pour la commercialisation d'espaces réceptifs de la Ville de Louviers proposé.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1521-1 et suivants, L1531-1 et L2121-29,

Vu la délibération n°22-087 relative à la création de la SPL Seine-Eure Evénements.

Considérant le projet d'avenant annexé aux présentes,

APPROUVE les modifications à apporter au contrat de concession précité,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant 1 du contrat de concession à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur François-Xavier Priollaud, Maire, Mme Anne Terlez intéressés ne prennent pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD**

